

Panorama [2019]

PRÉSENTATION DU SODAVI

Panorama a commencé en juin 2017 à l'ESACM avec l'idée de se faire rencontrer les acteurs des arts visuels sur le nouveau territoire régional tout en initiant une réflexion collective. Le travail s'est poursuivi autour de deux idées : mener un travail de structuration partagé avec l'État et les collectivités, donner la parole aux acteurs sur tout le territoire. Ce groupe de travail s'intéresse aux lieux de production en partant du constat d'un déficit sur l'ensemble du territoire. Or, il est essentiel de pouvoir permettre aux artistes de rester en région tout en étant mobiles depuis le territoire régional.

Comité de pilotage : Marc Bembekoff, directeur du centre d'art La Halle des bouchers (Vienne), Isabelle Bertolotti, présidente de l'ADERA, Vincent Blesbois, artiste et président du collectif Les Ateliers (Clermont-Ferrand), Henri Chartier, Galeriste (Lyon), Muriel Lepage, directrice de l'ESACM (Clermont-Ferrand), Cyrille Noirjean, président d'AC//RA, Sylvie Vojik, directrice d'art3 (Valence)

www.panorama2018.fr



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

+ clermont
auvergne
métropole



AC//RA
art contemporain en Auvergne - Rhône-Alpes
ADERA

Clermont-Ferrand



ÉCONOMIE DE L'ART GROUPE DE TRAVAIL N°2

14.02.2019 MUSÉE D'ART ROGER-QUILLIOT

COMMENT CRÉER ET FINANCER DES ATELIERS, DES LIEUX DE TRAVAIL ET DE PRODUCTION POUR LES ARTISTES VIVANT EN RÉGION ?

INTERVENTIONS DES COLLECTIVITÉS

Isabelle Lavest,
adjoindue au Maire
à la Culture de la Ville
de Clermont-Ferrand
et vice-présidente
à la Culture et à
la Communication
de Clermont
Auvergne Métropole

La Ville et la Métropole de Clermont-Ferrand ont toutes deux inscrit les arts visuels dans leur schéma de développement culturel. Depuis 2014, ces deux collectivités se sont positionnées sur la question des lieux de production et de création avec des projets singuliers comme la Diode, qui accueille actuellement un pôle chorégraphique, les ateliers de Vidéoformes et à terme le collectif Les Ateliers.

La pérennité d'une action permet son inscription sur le territoire. C'est le cas à Clermont-Ferrand avec la dernière promotion de l'école d'art. Les étudiants ont décidé de se constituer en collectif et de rester à Clermont-Ferrand. C'est le signe d'une évolution sur le territoire, ce n'était pas le cas avant. Mais cela implique évidemment de penser à des lieux pour les étudiants qui sortent d'études ou qui sont en formation.

Clermont-Ferrand est également en pointe pour travailler avec les bailleurs sociaux, notamment sur les rez-de-chaussée d'immeubles. Nous avons mis en place des ateliers d'artistes qui servent à la fois de lieu de travail et de logement, pour une durée de trois ans. Il est essentiel

La Ville et la Métropole de Clermont-Ferrand ont toutes deux inscrit les arts visuels dans leur schéma de développement culturel

de **mener des politiques sur le long terme** si nous voulons répondre aux demandes des acteurs, notamment, concernant le parcours de l'artiste sur le territoire. Quand je suis arrivée, il y avait trois structures qui se démarquaient à Clermont-Ferrand : les Ateliers qui est un lieu de création, Artistes en Résidence qui est un lieu de résidence d'études au long cours et le lieu de diffusion In Extenso qui édite également la Belle Revue. Or, la Ville possédait un lieu de diffusion municipal, la Tôlerie, qui présentait 3 à 4 expositions par an. Nous désirions aller plus loin dans le travail avec les acteurs culturels locaux et nous avons décidé

de proposer à ces trois structures de réfléchir à un projet commun pour le lieu. Une nouvelle association « Non Beaking Space » a été créée pour mener ce projet à bien. Nous leur avons laissé carte blanche, sans aucun objectif de rendu, ce qui est assez nouveau dans la pratique. Si ce projet fonctionne c'est parce que nous connaissons parfaitement les acteurs et qu'il y a une confiance réciproque. Celle-ci est essentielle car il faut être conscient qu'il **n'est pas facile de défendre ces projets auprès des collectivités et des commissions culture.** Ces sujets sont souvent incompris, peu visibles. Il faut vraiment être volontariste.

Pierre Patureau-Mirrand, directeur des affaires culturelles de Clermont Auvergne Métropole

La compétence culturelle étant partagée par la Métropole et la Ville, les deux collectivités travaillent conjointement, notamment concernant les arts visuels. L'un des enjeux est **la construction d'un écosystème**, en particulier au niveau local. Dans une démarche de SODAVI, et dans le contexte des nouvelles régions, réfléchir à une structuration à l'échelle régionale

avec ces territoires immenses interroge sur le parcours de l'artiste et la possibilité pour ce dernier de pouvoir s'inscrire dans ce territoire.

Il est possible d'habiter et de travailler à Clermont-Ferrand, d'avoir une forme d'appartenance à un territoire, et en même temps de s'exporter et de travailler à l'extérieur. L'un des enjeux importants d'un SODAVI est de pouvoir développer **une réflexion par micro-territoires** dans une grande région tout en faisant le lien entre ces territoires.

L'un des enjeux importants d'un SODAVI est de pouvoir développer une réflexion par micro-territoires

Fanny Martin, chargée des arts visuels de la Ville de Clermont-Ferrand

La Ville a rejoint le réseau **CréArt** pour la période 2017-2021. Il s'agit d'un **réseau européen pour la création artistique** qui porte un projet de coopération culturelle européenne dans le champ des arts visuels. Clermont-Ferrand a été repérée par son dynamisme dans le secteur des arts visuels. Le réseau rassemble douze villes et œuvre en faveur des artistes et des professionnels de chacun des territoires.

Le réseau prend la forme de nombreux appels à candidatures, pour les plasticiens et les commissaires d'exposition, avec des temps de résidence dans les villes membres. Pour finir, il y a une programmation d'événements, associée à la circulation d'une exposition européenne dans trois villes chaque année. Ces programmes bénéficient beaucoup aux jeunes artistes qui peuvent ainsi participer à des projets à l'échelle européenne et rencontrer d'autres artistes. Nous entamons la 2nde année et une dizaine d'artistes et deux commissaires d'exposition du territoire ont pu en bénéficier. C'est un vrai moteur, un **vecteur de diffusion, d'accompagnement de la professionnalisation** et des opportunités de travail pour les artistes du territoire.

Il s'agit d'un réseau européen pour la création artistique qui porte un projet de coopération culturelle européenne dans le champ des arts visuels

Voir le site du réseau CréArt : <https://clermont-ferrand.fr/actualite/creart-le-reseau-europeen-pour-la-creation-artistique>

DISCUSSIONS ENTRE LES ACTEURS

Plusieurs lieux de production et de création étaient présents ce jour-là :

Les Ateliers (Clermont-Ferrand)

Collectif de dix artistes créé en 2011, composé à l'époque de jeunes diplômés et d'artistes plus confirmés. Après des recherches infructueuses d'ateliers sur Clermont-Ferrand, le collectif a occupé illégalement la Halle aux Blés, espace phare de la ville. Cette action a permis d'entamer des discussions avec les collectivités, qui ont abouti à la mise à disposition d'un lieu au Brézet, dans la périphérie de Clermont-Ferrand. Il est important de souligner qu'il s'agit d'**une initiative civile**, c'est-à-dire une initiative artistique et culturelle de terrain, qui émane d'artistes qui se tournent vers les collectivités pour financer et développer un projet. **Il est beaucoup plus intéressant de travailler de concert avec les collectivités**, quand cela est possible. Le collectif est désormais pleinement soutenu par les collectivités, ce qui a permis leur future installation pérenne au sein de la Diode.

Du point de vue économique, la situation des Ateliers est stable. Une convention de mise à disposition du lieu a été signée avec Clermont Auvergne Métropole. Les fluides et les frais de fonctionnement restent à la charge du collectif. Cette situation permet de proposer des loyers extrêmement faibles à 50€ / mois. Les Ateliers bénéficient également du soutien de la DRAC qui verse une subvention de 4 000€ permettant de développer des projets et de fournir un certain confort aux artistes accueillis en se dotant notamment de deux machines mutualisées.

Au départ, l'idée était d'avoir **un lieu de travail**, répondant à un **véritable manque à Clermont-Ferrand** pour les artistes diplômés de l'école d'art. En effet, le constat a rapidement été fait qu'une grande partie des diplômés partaient soit à l'étranger soit dans d'autres villes faute d'ateliers sur place.

Au-delà de ce lieu de travail, il s'agissait aussi de **développer une dimension collective**. En s'appuyant sur l'expérience et les connaissances de chacun des artistes présents, des échanges ont pu être noués avec d'autres artistes en les invitant à parler de leur pratique, en les accueillant pour produire des pièces... De plus, une partie des ateliers font l'objet d'un appel à candidatures tous les quatre mois afin d'accueillir de nouveaux artistes, le plus souvent de jeunes diplômés qui désirent à la fois avoir un espace de travail et se retrouver au milieu d'un écosystème de travail. Beaucoup d'artistes recherchent en effet des ateliers collectifs ou partagés afin de pouvoir partager leur pratique, de créer des liens avec d'autres personnes... L'arrivée de ces artistes permet de croiser les réseaux, de toucher d'autres professionnels et cela profite finalement à l'ensemble du collectif. Cet aspect sera développé à la Diode avec des formats plus longs sur une année.

Moly-Sabata / Fondation Albert Gleizes (Sablons)

Résidence d'artistes créée il y a 92 ans par un couple d'artistes mécènes. Moly-Sabata compte quatre ateliers-logements, qui font entre 50 et 110 m², et accueille entre 20 et 25 artistes / an. Si certains artistes sont issus du territoire, Moly-Sabata s'ouvre de plus en plus aux artistes étrangers.

Moly-Sabata est un lieu particulier car il s'agit d'**une structure totalement privée**, puisqu'elle appartient à la Fondation Albert Gleizes, **qui n'a pas de revenus**. Le fonctionnement est pris en charge par les collectivités, à savoir la Communauté de communes entre Bièvre et Rhône, le Département de l'Isère, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes pour l'action culturelle.

Voir le site des Ateliers :
www.lesateliers.eu/

Voir le site de Moly Sabata /
Fondation Albert Gleizes :
www.moly-sabata.com

Voir le site de La Friche Lamartine :
<http://friche-lamartine.org/>

Moly-Sabata a un mode d'admission particulier puisqu'il n'y a pas d'appel à candidatures, c'est exclusivement sur invitation. Pierre David, le directeur de Moly-Sabata, invite un-e directeur-trice de centre d'art qui elle/lui-même invite un-e artiste pour une résidence entre 1 et 3 mois. L'équipe de Moly-Sabata invite aussi des artistes pour son exposition annuelle et pour les projets pédagogiques organisés en lien avec les écoles du territoire ou encore des stages de peinture pour les amateurs. **Cette question**

de la transmission est très importante à Moly-Sabata de par son histoire puisque l'artiste australienne Anne Dangar, qui a vécu à Moly-Sabata de 1930 à 1950, dispensait des cours de poterie et de peinture aux personnes du village.

Moly-Sabata a également créé **quatre prix**, permettant de verser de l'argent aux artistes et d'être visible dans différents réseaux. Le premier prix a été créé avec la Ville de Saint-Étienne à destination d'un diplômé de l'École supérieure d'art et design de Saint-Étienne (ESADSE) ou de l'Université Jean Monnet. Il permet d'offrir 3 000 € et 2 mois de résidence à Moly-Sabata qui se terminent par une exposition à la Serre, lieu d'exposition de la Ville.

Le second prix a été créé avec le Salon de Montrouge et offre 2 000 € et 2 mois de résidence à Moly-Sabata.

Le troisième prix a été organisé avec la foire d'art contemporain Art-o-rama à Marseille, qui finance la bourse de 2 000 €, 2 mois de résidence et une exposition pour l'édition suivante. Et pour finir, le dernier prix a été créé avec le Département de l'Isère, suite au souhait du Président du Département de développer une collection d'art contemporain. Ce prix s'adresse à des artistes qui ont un lien avec le département et s'accompagne d'une bourse de 5 000 €, de 2 mois de résidence à Moly-Sabata et de l'acquisition d'une œuvre par le Département.

Chaque année, Moly-Sabata organise pour les Journées européennes du Patrimoine une exposition pour laquelle des artistes sont spécialement invités. L'exposition est entièrement financée par du mécénat. Moly-Sabata cherche à mêler les financements

publics et privés, permettant de se faire rencontrer le grand public et le privé autour de la production des artistes. Ces recherches de financement sont toujours très compliquées et très tardives car il est difficile de sensibiliser les entreprises tant que le projet de l'artiste n'est pas arrêté. Le fait d'être une fondation, et de pouvoir ainsi défiscaliser les dons des entreprises, est une chance pour Moly-Sabata dans cette recherche de financement.

La Friche Lamartine (Lyon)

Lieu de création pluridisciplinaire de 3 000 m² à Lyon appartenant à la Ville de Lyon mais géré par un grand collectif d'artistes de 250 membres permanents. À l'année, cela représente 110 équipes permanentes qui ont équipé les ateliers, les gèrent et les entretiennent. De plus, quand les équipes permanentes n'occupent pas leurs ateliers, elles les ouvrent à des artistes extérieurs ce qui représente environ 220 équipes occasionnelles. L'historique du projet ressemble à celui des Ateliers, puisqu'il s'agit également d'une initiative de la société civile et d'un squat avec un rapport tendu avec la Ville. À l'origine, il y avait un écosystème plus large que les pratiques artistiques. Une grande partie des personnes présentes ont été expulsées et certains artistes ont négocié leur logement dans le lieu actuel à la Friche Lamartine. Ce nouveau projet a débuté en 2010, à l'origine pour une durée de quatre ans. Un second logement est prévu à l'été 2019 sur trois sites différents, un dans le 3^e arrondissement et deux autres dans le 9^e arrondissement, ce qui pose question sur l'unité du collectif. Les travaux des trois lieux sont pris en charge par la Ville qui va les mettre aux normes. C'est une vraie opportunité pour le collectif, avec toutefois le risque que les locaux ne soient pas adaptés aux pratiques artistiques. La Friche fait partie de la coordination nationale des lieux intermédiaires et indépendants (**CNLI**), créée il y a 5 ans à Mantes-la-Jolie. Ce réseau pluridisciplinaire permet aux membres de partager leurs questionnements sur le fonctionnement, leurs difficultés, leurs projets...

Voir la page du site dédiée aux prix Moly-Sabata :
www.moly-sabata.com/a-propos/prix-moly-sabata/

Voir le site de la CNLI :
<http://cnli.org>

Voir la page du site dédiée au 1^{er} espace :
<http://friche-lamartine.org/mise-a-dispo/>

Pour les équipes permanentes, il s'agit d'une mise à disposition sans durée limitée dans le temps avec un renouvellement par cohabitation. Par contre, pour les équipes temporaires l'accueil est plus difficile du fait de la présence de la production des artistes permanents dans les locaux.

Toutefois, la demande d'ateliers étant forte, **deux espaces spécifiques ont été dédiés aux accueils extérieurs. Le premier**, « interligne », consistait à une mise à disposition temporaire classique avec un tarif de 35€ / semaine. Il permettait aux jeunes diplômés ou aux plasticiens qui n'avaient pas d'ateliers de pouvoir produire ou faire des recherches sans avoir de trop grandes contraintes ou de devoir répondre à des appels à candidatures.

Le deuxième espace, « atelier 17 », était soumis quant à lui à une sélection sur dossier. Les artistes sont sélectionnés pour une période de trois mois et bénéficient d'une mise à disposition gratuite. Par contre, il n'y a pas de bourse de production faute de financement spécifique. En effet, le budget global de la Friche Lamartine est de 90 000€ dont 60 % sont financés par les cotisations des artistes permanents.

Le collectif étant important, une structuration interne a été mise en place avec **une prise de décision collégiale**. Il y a également un auto-accompagnement, dans le sens où en fonction des besoins des équipes permanentes des projets collectifs sont développés en interne.

Ainsi, **un cycle de formation** sur le développement et le financement de projets artistiques, dédié aux artistes plasticiens, a été mis en place l'année dernière en lien avec la FRAAP et l'ADAGP.

Le Centre culturel Le Bief (Ambert)

Lieu de production qui propose deux volets, une partie spectacle vivant depuis 2000 et une partie arts visuels depuis 2016 qui s'appelle « La Manufacture d'Images ». Celle-ci **travaille autour du papier et de l'estampe**, de par la riche histoire papetière du territoire d'Ambert. Le Centre propose des résidences d'artistes, dont une de création longue de huit semaines, qui s'accompagne d'une bourse de 4 000€

et d'une exposition de sortie de résidence. La Manufacture possède aussi des ateliers pour imprimer les travaux des artistes, permettant d'être totalement autonome. **Les résidences s'adressent en priorité à des artistes émergents**, qui viennent de plus en plus de l'étranger.

La Manufacture est financée à 100 % par les collectivités territoriales et l'État, à savoir le Département du Puy-de-Dôme, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la DRAC. Elle bénéficie également d'un mécénat avec la Fondation Omerin qui est en train de restaurer un ancien moulin à papier à Ambert où elle va ouvrir des résidences d'artistes. La Manufacture est associée à ce projet, qui doit aboutir en 2021 et lui permettre à terme de pouvoir héberger certains artistes en résidence.

L'association Champ Libre (Chanonat)

Association créée en 2009, qui a lancé la même année « tropisme », **parcours d'art contemporain** conçu par Roland Cognet et Julia Flayac. Ce parcours est né **d'une réflexion des artistes sur la manière de présenter leur travail** en dehors de Clermont-Ferrand. Avec d'autres diplômés de l'École Supérieure d'Art de Clermont Métropole (ESACM), ils ont proposé à la Ville de Chanonat un parcours artistique, qui fête cette année ses dix ans. La commune de Chanonat a soutenu l'association en mettant à disposition des ateliers et un site de pratiques artistiques dans un ancien bâtiment. Le projet d'une résidence à Chanonat est né par la suite en 2017, permettant d'accueillir deux artistes par an. La résidence est couplée à une petite chapelle désacralisée qui permet aux artistes de présenter leur travail.

Le lien entre le public et le privé est mis en avant par les participants. La recherche de financements s'explique avant tout pour des raisons pragmatiques mais elle s'avère aussi intellectuellement passionnante. Le rapport entre les artistes et les entreprises est très intéressant car la rencontre avec l'entreprise peut

Voir la page du site dédiée au 2^e espace :
<http://friche-lamartine.org/atelier-17/>

Voir le site de l'association Champ Libre :
www.facebook.com/tropismes.sous.les.volcans

Voir le site du Centre Culturel Le Bief :
www.lebief.org

modifier, améliorer, transformer le projet de l'artiste. Pendant longtemps, **une certaine étanchéité a existé** entre ces deux mondes mais la situation est en train de changer, y compris dans les écoles d'art où les équipes cherchent à rapprocher les étudiants du milieu de l'entreprise à travers des visites, des rencontres, des workshops... Ce rapport peut également s'expliquer par l'énorme puissance qui a été mise en place au travers des politiques culturelles à partir des années 1980 avec l'idée que l'État était très puissant. La décentralisation de certaines compétences a remis en cause ce modèle et aujourd'hui ce système présente des limites. Il faut désormais **réfléchir à d'autres formes d'économie.**

L'un des enjeux des espaces d'ateliers concerne **la modularité des espaces.** Les artistes des arts visuels n'ont pas les mêmes besoins que ceux des autres secteurs, et il est important de les prendre en compte dès le départ du projet. La mise à disposition d'espaces par les collectivités peut justement poser question sur ce point-là. Il y a un risque pour les artistes d'arriver dans un espace complètement fabriqué, qui va forcément être déconstruit. Il est important de laisser la liberté aux artistes de pouvoir s'approprier le lieu afin de pouvoir le construire au plus près de leurs besoins en lien avec les services techniques. Il est important de souligner que des ateliers se distinguent des lieux de résidence qui portent un projet d'accompagnement de la production des artistes, même si certains ateliers peuvent accueillir des résidences.

Concernant les friches, il y a eu une évolution puisque dans les années 1990-2000, de nombreuses municipalités soutenaient les friches et les endroits alternatifs. Aujourd'hui, **certaines collectivités n'hésitent pas à construire des lieux dédiés**, comme la Diode à Clermont-Ferrand. Il est essentiel pour le secteur que cette dynamique soit entretenue, comme c'est le cas dans les autres secteurs de la Culture. Or, de toutes les disciplines, c'est probablement **les arts visuels qui coûtent le moins cher en termes d'équipement**, par rapport à un studio de danse ou un studio de répétition. Toutefois, cet élan pour les

friches risque d'être mis à mal à cause des normes et de la législation. En effet, mettre une friche aux normes ERP (Établissement Recevant du Public) devient aujourd'hui impossible du fait des coûts importants, ce qui complexifie d'autant les projets pour les collectivités. De plus, ces normes ont un impact sur les équipes qui doivent se former pour pouvoir accueillir du public dans de bonnes conditions.

Les participants pointent les différences qui existent entre les milieux urbains et ruraux pour la création d'ateliers. Celle-ci peut parfois se révéler plus facile dans les petites villes à proximité des métropoles où les pouvoirs publics possèdent des lieux vacants sans avoir de projet pour leur utilisation. Si cette situation présente des opportunités, il faut alerter sur le risque que les collectivités développent ces projets uniquement en périphérie des villes. **La création de lieux de production et de travail reste compliquée sur le territoire régional**, aussi bien en milieu rural qu'urbain, car elle nécessite de trouver à la fois le bon interlocuteur et le bon discours. Les collectivités ont souvent des idées reçues sur les projets artistiques, ce qui complique les échanges. **Les métropoles peuvent justement servir de relai** pour trouver des lieux hors des centres-villes, mais aussi pour soutenir ces projets auprès des communes du territoire.

La mise en place de matériauthèques sur le territoire, qui pourraient être gérées par les lieux de production et de création, répondrait aux besoins exprimés par les artistes. En lien avec le projet de plateforme numérique régionale, une page Facebook pourrait être créée afin de faciliter l'échange d'informations sur les matériaux mis à disposition par les acteurs (collectivités, entreprises, lieux de diffusion...). Les matériauthèques permettraient, du point de vue écologique, de lutter contre le gaspillage de matériaux dans les institutions (écoles d'art, musées, centres d'art...). À l'échelle nationale, **une fédération des récupérathèques** a été créée avec pour « essaimer le modèle des récupérathèques, accompagner et lier les initiatives, cultiver et valoriser les innovations écologiques ».

Voir le site de la Fédération des récupérathèques : <http://federation.recuperatheque.org/la-federation/#presentation>

Cette problématique se retrouve à l'étranger, avec notamment l'organisation **Materials For The Arts (MFTA)** à New York qui fournit gratuitement des matériaux aux artistes et enseignants d'arts plastiques.

Voir le site de l'organisation Materials For The Arts (MFTA) :
www.nyc.gov/html/dcla/mfta/html/home/home.shtml

La présence de lieux de travail et de production sur le territoire pose aussi **la question de la circulation des œuvres créées dans ces lieux**. La structure **cONcErn** cherche à répondre en partie à cette question, notamment sur

le stockage des œuvres d'art. Il s'agit d'un projet participatif, initié en 2013 par les artistes Cécile Colle et Ralf Nuhn, conçu comme une expérimentation artistique. La structure s'intéresse aux œuvres d'art qui risquent d'être détruites par les artistes pour de multiples raisons. Elles sont ainsi accueillies dans un dépôt de 3 000 m². Chaque œuvre qui arrive fait l'objet d'une « réception » avec l'artiste et le public.

Voir le site de la structure cONcErn :
<http://concern.fr>

PROPOSITIONS

1

FAVORISER LA MOBILITÉ DES ARTISTES

Nouer des relations avec des artistes étrangers à travers une plateforme d'échange d'ateliers et/ou de dispositifs publics spécifiques.

2

SENSIBILISATION DES MÉTROPOLIS ET DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

Organisation de temps d'échange et de rencontre avec les collectivités afin de les sensibiliser sur leur capacité à favoriser la création d'ateliers/résidences sur leurs territoires.

3

RECONVERSION DES ESPACES URBAINS ET RURAUX

Réaffirmer l'importance et la nécessité d'impliquer les artistes dans la reconversion des espaces urbains et ruraux, en vue d'y implanter des ateliers

LISTE DES PARTICIPANTS – ÉCONOMIE DE L'ART – GROUPE DE TRAVAIL N°2

- Elise Aspod, docteur en Histoire de l'art contemporain, Université Clermont Auvergne
- Charlotte Auché, assistante de direction, Le Creux de l'enfer
- Vincent Blesbois, artiste et président, collectif Les Ateliers
- Olivier Boissie, responsable, INOXBOX
- Patrice Charavel, président, Association c'Y près dans la cour
- Roland Cagnet, artiste et enseignant à l'École Supérieure d'Art de Clermont Auvergne Métropole (ESACM)
- Pierre David, directeur, Moly-Sabata / Fondation Albert Gleizes
- Julia Flayac-Rivière, artiste et médiatrice culturelle, Musée d'art Roger Quilliot
- Brigitte Kohl, présidente, Association Aquarium Compagnie et représentante de la FRAAP – Fédération des Réseaux et Associations d'Artistes Plasticiens
- Isabelle Lavest, adjointe au maire à la Culture de la Ville de Clermont-Ferrand et vice-présidente à la Culture et à la Communication de Clermont Auvergne Métropole
- Maud Lechevallier, coordinatrice/administratrice, La Friche Lamartine
- Muriel Lepage, directrice, École Supérieure d'Art de Clermont Auvergne Métropole (ESACM)
- Alain Lovato, président, Maison des Arts Plastiques Auvergne-Rhône-Alpes (MAPRAA)
- Fanny Martin, chargée des arts visuels, Ville de Clermont-Ferrand
- Pierre Patureau-Mirrand, directeur des Affaires Culturelles, Clermont Auvergne Métropole
- Marie Pichon, chargée de mission arts visuels, Ville de Clermont-Ferrand
- Ben Quêne, responsable, La Manufacture de l'Image
- Virginie Retornaz, administratrice, Moly-Sabata / Fondation Albert Gleizes
- Nathalie Roux, directrice du Musée d'art Roger Quilliot
- Marjolaine Turpin, artiste
- Corinne Defabiani, chef de projet arts plastiques, Département du Puy-de-Dôme
- étudiants de l'École Supérieure d'Art de Clermont Auvergne Métropole (ESACM)